

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2450

30 décembre 2006

SOMMAIRE

Aesthetic Clinics AG, Weiswampach	117590	Manle Construction S.A., Wiltz	117582
Alstria Hanseatische Grundbesitz, S.à r.l., Luxembourg	117600	Matériaux Bassing, S.à r.l., Vianden	117591
Arema, S.à r.l., Weiswampach	117581	Media-Consulting-Pint, GmbH, Troisvierges	117557
Automobiles Paul Feller, S.à r.l., Graulinger	117591	Menuiserie Heirens Joel, S.à r.l., Colmar-Berg	117591
Bedrock Global Holding S.A., Wiltz	117558	Nareco Finance S.A., Luxembourg	117598
Blue Orange Event Division, S.à r.l., Heisdorf	117555	Network Distribution S.A., Luxembourg	117559
Café-Galerie beim Holzwurm, S.à r.l., Eschdorf	117590	New Star Global Property Management (Luxembourg Four), S.à r.l., Luxembourg	117562
Chaussures Marcel Faber, S.à r.l., Luxembourg	117582	New Star Global Property Management (Luxembourg Five), S.à r.l., Luxembourg	117575
CL Immobilien, S.à r.l., Waldbillig	117591	Noramco International, S.à r.l., Christnach	117590
Cornell Management & Beheer International S.A., Watrange	117596	Patima Electro Center, Distribution-Réparations, S.à r.l., Bissen	117581
Crane International Capital, S.à r.l., Luxembourg	117599	Pharminvest S.A., Luxembourg	117582
D.W.L. Immobilière S.A., Esch-sur-Sûre	117588	Pharminvest S.A., Luxembourg	117589
Digital Analytics Advisory Company S.A., Luxembourg	117561	Pharminvest S.A., Luxembourg	117595
European Responsible Consumer Fund Sicav, Luxembourg	117561	Pharminvest S.A., Luxembourg	117595
Febalux S.A., Weiswampach	117583	Pharminvest S.A., Luxembourg	117568
Football Club Avenir Beggen, A.s.b.l., Walferdange	117558	Pharminvest S.A., Luxembourg	117568
Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management, S.à r.l., Luxembourg	117595	Pharminvest S.A., Luxembourg	117572
Hôtel Restaurant Dirbach Plage, S.à r.l., Dirbach	117589	Pharminvest S.A., Luxembourg	117572
Icav S.A., Grosbous	117590	Print & Com S.A., Luxembourg	117599
Iris Groupe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	117582	Reilux, S.à r.l., Wormeldange-Haut	117568
KBC Districlick, Sicav, Luxembourg	117557	Reliability Engineering, S.à r.l., Eppeldorf	117599
KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg	117557	Ristretto Holdings S.C.A., Luxembourg	117589
Klaver Trend, S.à r.l., Diekirch	117583	Rium Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	117572
LaSalle German Retail Investments, S.à r.l., Luxembourg	117592	RS Cars S.A., Racing Sport Cars, Wasserbillig	117554
LaSalle German Retail Investments, S.à r.l., Luxembourg	117595	RS Cars S.A., Racing Sport Cars, Wasserbillig	117554
Laser Engineering, S.à r.l., Troine	117581	(Les) Saveurs de la Santé S.A., Luxembourg	117574
Leoralux, S.à r.l., Hosingen	117599	(Les) Saveurs de la Santé S.A., Luxembourg	117589
Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxembourg	117600	Sonam Topgyal, S.à r.l., Luxembourg	117569
Lloyds TSB International Portfolio, Sicav, Luxembourg	117591	Sport Direct, S.à r.l., Allerborn	117599
Luxflower S.A., Wemperhardt	117574	Tanin Export S.A., Luxembourg	117573
		Tanin Export S.A., Luxembourg	117574
		Thunderbird G, S.à r.l., Luxembourg	117600
		Tragec, S.à r.l., Travaux de génie civil, Mersch	117557
		Umbriel S.A., Luxembourg	117583
		V.M.C. S.A., Diekirch	117588
		Veroma-Déco, Société à responsabilité limitée, Junglinster	117590
		Wewe Hausverwaltung, GmbH, Weiswampach	117590

117554

RS CARS S.A., RACING SPORT CARS, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 98.877.

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RACING SPORT CARS S.A., en abrégé RS CARS S.A., ayant son siège social à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.877, constituée suivant acte reçu le 3 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 17 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Jungnickel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Morel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 620 (six cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

3.- Modification du 3^e paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Le siège social de la société peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Wasserbillig.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 3^e paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Le siège social de la société peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Jungnickel, R. Uhl, A. Morel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, vol. 155S, fol. 59, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Elvinger.

(130261.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

RS CARS S.A., RACING SPORT CARS, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 98.877.

Les statuts coordonnés suivant acte n° 44264 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130262.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

BLUE ORANGE EVENT DIVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri de Stein.
R. C. Luxembourg B 121.809.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Daniel Rudi, gérant d'entreprise, né à Munster, (France), le 12 juin 1960, demeurant à L-7217 Bereldange, 61, rue de Bridel.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BLUE ORANGE EVENT DIVISION, S.à r.l.

Art. 3. La société pour objet la prestation de services en matière d'organisation d'événements, de manifestations et la prestation de services en matière de communication et publicités relatives à ces événements y compris l'édition d'ouvrages les relatant. Elle a également pour objet, la prestation de services en matière de régie publicitaire relative à ces ouvrages.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles se rattachant directement ou indirectement à son objet social et destinées à faire évoluer l'entreprise et ses activités de façon annexe et connexe.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Heisdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille trois cent cinquante euros (20.350,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents trois euros et cinquante cents (203,50 EUR) chacune,

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Daniel Rudi, gérant d'Entreprise, demeurant à L-7217 Bereldange, 61, rue de Bridel.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par l'associé unique, Monsieur Daniel Rudi, préqualifié, moyennant apport des objets suivants:

- un photocopieur Xerox Docucenter 220D, équipé d'un chargeur, trieur et agrafeur,
 - une imprimante Xerox DC4 laser couleur, équipée d'un socle d'alimentation papier,
 - un massicot électrique Ideal 3915-95,
 - une perforeuse électrique professionnelle Lamirel Megastar 53419-72 et,
 - une plastifieuse Lamirel Superlam 456,
- évalués par l'associé unique à vingt mille trois cent cinquante euros (20.350,- EUR).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri De Stein.
2. - Monsieur Daniel Rudi, gérant d'entreprise, né à Munster, (France), le 12 juin 1960, demeurant à L-7217 Bereldange, 61, rue de Bridel, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Rudi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2006, vol. 539, fol. 48, case 10. – Reçu 203,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(130322.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

117557

TRAGEC, S.à r.l., TRAVAUX DE GENIE CIVIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 13.144.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2006, réf. DSO-BX00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} décembre 2006.

TRAGEC, S.à r.l.

Signature

(130921.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2006.

KBC DISTRICLICK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.496.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 19 septembre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec date d'effet au 30 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC DISTRICLICK

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129409.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

KBC INSTITUTIONAL CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.266.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 19 septembre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec date d'effet au 30 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129413.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MEDIA-CONSULTING-PINT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 96.435.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(118992.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

FOOTBALL CLUB AVENIR BEGGEN, Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-7201 Walferdange.

H. R. Luxemburg F 5.345.

Trois changements à effectuer:

1. Article 2.c - version actuelle:

Mitglied des Vereins kann jede Person werden, die mindestens 6 Jahre alt ist und sich mit entsprechendem Wunsch an den Verwaltungsrat wendet. Dieser befindet über Auf- oder Nichtaufnahme und gewährt gegebenenfalls deren Mitgliedschaft nach Entrichtung des laufenden Jahresbeitrages. Bei Verweigerung des Jahresbeitrages erlischt die Vereinsmitgliedschaft

Article 2.c - nouvelle version:

Mitglied des Vereins kann jede Person werden, die mindestens 5 Jahre alt ist und sich mit entsprechendem Wunsch an den Verwaltungsrat wendet. Dieser befindet über Auf- oder Nichtaufnahme und gewährt gegebenenfalls deren Mitgliedschaft nach Entrichtung des laufenden Jahresbeitrages. Bei Verweigerung des Jahresbeitrages erlischt die Vereinsmitgliedschaft.

2. Article 5 - version actuelle:

Die Leitung und Verwaltung des Vereins obliegen dem Verwaltungsrat. Dieser besteht aus einer geschlossenen Mannschaft von 5-7 Mitgliedern und zwar: Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer und 1-3 Beisitzer, die für 2 Jahre von der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt werden.

Article 5 - nouvelle version + ajoute (*):

Die Leitung und Verwaltung des Vereins obliegen dem Verwaltungsrat. Dieser besteht aus einer geschlossenen Mannschaft von 5-9 Mitgliedern und zwar: Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer und 1-5 Beisitzer, die für 4 Jahre von der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt werden.

(*) Austretende Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch diesen ersetzt und von der nächsten Generalversammlung bestätigt.

3. Article 16 - version actuelle:

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich im Monat Januar statt. Die Tagesordnung umfasst folgende Punkte, die in dieser Reihenfolge erledigt werden:

(...)

e) Neuwahl des Verwaltungsrates (alle 2 Jahre)

(...)

Article 16 - nouvelle version

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich im Monat Februar statt. Die Tagesordnung umfasst folgende Punkte, die in dieser Reihenfolge erledigt werden:

(...)

e) Neuwahl des Verwaltungsrates (alle 4 Jahre)

(...)

(tous les points de l'ordre du jour restent inchangés sauf e.)

Pour le Conseil d'Administration du FC AVENIR BEGGEN

J. Hansen / M. Meier / M. Cornaro / P. Krier / R. Heinisch / H. Rickal / C. de Borger / J.-P. Hendriks

Président / Secrétaire / Trésorier / Secrétaire / Membre / Membre / Membre / Membre

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130236.2//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

BEDROCK GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.580.

Rectificatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2005

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'adresse du siège social de la société BEDROCK GLOBAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 102.580 lors de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 10 novembre 2005. Le siège social est fixé à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte et non à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Il y a lieu de lire dans la version française et anglaise de cette assemblée du 10 novembre 2005 que le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen

Le notaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129488.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

NETWORLD DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 121.805.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Sempe, informaticien, né le 13 septembre 1955 à Montrichard, (France), demeurant à F-60510 Therdonne, 10, rue Léonard Massé.

2.- Monsieur Omar Brahimi, commerçant, né le 10 février 1967 à Casablanca, (Maroc), demeurant à F-60000 Beauvais, 20, avenue Jean Moulin.

3.- Monsieur Christian Laforest, entraîneur de chevaux, né le 19 septembre 1967 à Beauvais, (France), demeurant à F-60370 Hermes, 31, rue de Francourt.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de NETWORLD DISTRIBUTION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la distribution, notamment par commerce électronique, de tous produits et services.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci- avant mentionnés.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Frédéric Sempe, informaticien, demeurant à F-60510 Therdonne, 10, rue Léonard Massé, trente-quatre actions,	34
2.- Monsieur Omar Brahimi, commerçant, demeurant à F-60000 Beauvais, 20, avenue Jean Moulin, trente-trois actions,	33
3.- Monsieur Christian Laforest, entraîneur de chevaux, demeurant à F-60370 Hermes, 31, rue de Francourt, trente-trois actions,	33
Total: cent actions,	100

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de neuf mille euros (9.000,- EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Frédéric Sempe, informaticien, né le 13 septembre 1955 à Montrichard, (France), demeurant à F-60510 Therdonne, 10, rue Léonard Massé;

b) Monsieur Omar Brahim, commerçant, né le 10 février 1967 à Casablanca, (Maroc), demeurant à F-60000 Beauvais, 20, avenue Jean Moulin;

c) Monsieur Christian Laforest, entraîneur de chevaux, né le 19 septembre 1967 à Beauvais, (France), demeurant à F-60370 Hermes, 31, rue de Francourt.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme VERICOM S.A., avec siège social à L- 1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51203.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frédéric Sempe, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Sempe, O. Brahim, C. Laforest, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2006, vol. 539, fol. 48, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(130281.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 90.502.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 8 juin 2005

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Pedro Luis Faria Araujo de Almeida & Costa résidant professionnellement à 41 R/R Av. Alvares Cabreal P-1250 Lisboa en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marcos Tavares de Almeida Lagoa;

- que Monsieur Pedro Luis Faria Araujo de Almeida & Costa terminera le mandat de son prédécesseur;

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Pedro Luis Faria Araujo de Almeida & Costa en remplacement de Monsieur Marcos Tavares de Almeida Lagoa.

Certifié conforme et sincère

Pour EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129418.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**DIGITAL ANALYTICS ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 100.920.

*Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société s'étant tenue extraordinairement au 51, av. JF Kennedy L-1855 Luxembourg,
le 7 novembre 2006 à 16 heures*

Première résolution

L'assemblée générale décide, de nommer comme nouvel administrateur de la Société Monsieur Julien Guy Henri Bernier, demeurant à Gonderange (L-6186), 13A, Cité Joseph Bech.

Le terme du mandat du nouvel administrateur est fixé, conformément aux statuts de la Société, à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08463. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130012.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG FOUR), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F Kennedy.
R. C. Luxembourg B 121.796.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114059,

here represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on October 23rd, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterorises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatsoever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

In particular, the Company's purpose includes, without limitation, the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing and lending of money and issuance of notes therefore;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Generally, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG FOUR), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their remuneration. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least three managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of two members of the board of managers or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 18. The board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by the law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the same year.

Art. 23. Each year on the last day of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders in proportion to their shareholding or
- (ii) to carry the remaining profits forward to the following years or
- (iii) to allocate the remaining profits to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the shareholders or the board of managers may resolve to pay interim dividends at any time during the financial years subject to the following:

(i) the annual accounts of the preceding financial years have been duly approved in accordance with the legal provisions;

(ii) the decision to pay interim dividends shall be based on interim accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution;

(iii) the decision of the general meeting to distribute an interim dividend shall be taken within two months from the date of the interim accounts referred to under item (ii);

(iv) the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year, increased by any profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve pursuant to requirements under the Law or the present articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., prequalified.

All the five hundred (500) shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of March 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr. Pascal Leclerc, private employee, born in Longwy (France) on December 12, 1966, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Christophe Cahuzac, private employee, born in Saint-Mard (Belgium) on October 26, 1972, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Enzo Guastaferrri, private employee, born in Messancy (Belgium) on November 7, 1968, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114059, représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2006.

La procuration signée ne varietur par la représentante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou à toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

L'objet de la Société inclut notamment:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt et le prêt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG FOUR), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes; autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres parts sociales.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat et leur rémunération. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé par au moins trois gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par d'autres moyens, de communication similaires. Une convocation séparée n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice sera affecté par résolution de l'assemblée générale des associés qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent; ou
- (ii) de reporter le solde du bénéfice aux années suivantes; ou
- (iii) d'affecter le solde du bénéfice à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés ou le conseil de gérance pourront décider de payer à tout moment de l'année sociale en cours des dividendes intérimaires à condition que:

- (i) les comptes annuels des exercices sociaux précédents aient dûment été approuvés conformément aux dispositions légales;
- (ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit basée sur les comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance et prouvant la disponibilité de fonds suffisants pour la distribution;
- (iii) la décision de l'assemblée générale de distribuer un dividende intérimaire soit prise dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires mentionnés au point (ii);
- (iv) le montant à distribuer ne puisse excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrit par la NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., susmentionnée.

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le dernier jour du mois de mars 2007.

117568

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Pascal Leclerc, employé privé, né à Longwy (France) le 12 décembre 1966, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Christophe Cahuzac, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 26 octobre 1972, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Enzo Guastaferrri, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 7 novembre 1968, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 12, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130114.3/211/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

REILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R. C. Luxembourg B 81.026.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 novembre 2006.

Pour REILUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129425.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129512.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SONAM TOPGYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8010 Luxembourg, 198A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 121.810.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of October.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

- Mr Wah Hosun Alias Sylvesterho, cook, born in Calcutta, (India), on the 28th of January 1970, residing in L-2162 Hamm, 9, am Haff.

This appearing party has requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. - Purpose, Name, Duration

Art. 1. A company is established between the actual shareholder and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company the exploitation of a bar with alcoholic and non-alcoholic drinks and a restaurant.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of SONAM 'TOPGYAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Strassen. The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital, Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each, which have been subscribed by the sole shareholder, Mr Wah Hosun Alias Sylvesterho, cook, residing in L-2162 Hamm, 9, am Haff.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200- 1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i. e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non- associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance- sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

1. - The registered office is established in L-8010 Strassen 198A, route d'Arlon.
2. - Mr Wah Hosun Alias Sylvesterho, cook, born in Calcutta, (India), on the 28 of January 1970, residing in L-2162 Hamm, 9, am Haff, is appointed as manager for an undetermined duration.
3. - The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Wah Hosun Alias Sylvesterho, cuisinier, né à Calcutta, (Inde), le 28 janvier 1970, demeurant à L-2162 Hamm, 9, am Haff.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre 1^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et d'un restaurant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SONAM TOPGYAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen. La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Vah Hosun Alias Sylvesterho, cuisinier, demeurant à L-2162 Hamm, 9, am Haff.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Decisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-8010 Strassen 198A, route d'Arlon.
2. - Monsieur Wah Hosun Alias Sylvesterho, cuisinier, né à Calcutta, (Inde), le 28 janvier 1970, demeurant à L-2162 Hamm, 9, am Haff, est désigné comme gérant pour une durée indéterminée.
3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: W. Hosun Alias Sylvesterho, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2006, vol. 539, fol. 49, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(130324.3/231/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129516.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RIUM CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 99.861.

Extrait des résolutions des Associés du 13 novembre 2006

L'associé du RIUM CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Marck Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

E. Gottardi.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130057.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**TANIN EXPORT S.A., Société Anonyme,
(anc. HYPERION INTERNATIONAL S.A.).**
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.722.

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HYPERION INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 75 722 ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 640 du 7 septembre 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 11 juillet 2001.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en TANIN EXPORT S.A.

2. Modifications afférentes de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

3. Modification de l'objet social de sorte que la société ait pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. Que la société ait également pour objet, par le biais de succursales étrangères, l'achat et la vente des produits chimiques, peaux brutes, semi-finies et finies, conseil et services techniques, l'étude et la recherche de nouvelles techniques de production et d'épuration des eaux, écoulement des déchets et divers, intermédiation en général, l'étude et la recherche dans le secteur informatique avec la vente de programmes et autres. Que la société puisse s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

4. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

5. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société en TANIN EXPORT S.A.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société de participation financières sous la dénomination de TANIN EXPORT S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est modifié, respectivement l'article 2 des statuts, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La société a également pour objet, par le biais de succursales étrangères, l'achat et la vente des produits chimiques, peaux brutes, semi-finies et finies, conseil et services techniques, l'étude et la recherche de nouvelles techniques de production et d'épuration des eaux, écoulement des déchets et divers, intermédiation en général, l'étude et la recherche dans le secteur informatique avec la vente de programmes et autres.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A-J-J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(129954.3/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006 .

**TANIN EXPORT S.A., Société Anonyme,
(anc. HYPERION INTERNATIONAL S.A).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.722.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1722 du 23 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

R. Thill

(129955.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006 .

LES SAVEURS DE LA SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 84.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 7 juillet 2005

La démission de Monsieur John Castegnaro, demeurant au 25, rue Saint-Joseph, L-3736 Rumelange, est acceptée, en date du 7 juillet 2005.

Nomination de Monsieur Christian Oberle, demeurant au 108, route de Trèves, L-6960 Senningen, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur John Castegnaro. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Paul-Henri Meyers, demeurant à 1, rue A. Trémont, L-2624 Luxembourg et Dr Raymond Lies, demeurant au 33, chemin Vert, L-3673 Kayl et celui du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LES SAVEURS DE LA SANTE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130182.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LUXFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 93.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(117213.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 2006.

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG FIVE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 121.795.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114059,

here represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on October 23rd, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterorises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatsoever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

In particular, the Company's purpose includes, without limitation, the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing and lending of money and issuance of notes therefore;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Generally, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG FIVE), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co- owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their remuneration. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least three managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of two members of the board of managers or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice- chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 18. The board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by the law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the same year.

Art. 23. Each year on the last day of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders in proportion to their shareholding or
- (ii) to carry the remaining profits forward to the following years or
- (iii) to allocate the remaining profits to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the shareholders or the board of managers may resolve to pay interim dividends at any time during the financial years subject to the following:

(i) the annual accounts of the preceding financial years have been duly approved in accordance with the legal provisions;

(ii) the decision to pay interim dividends shall be based on interim accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution;

(iii) the decision of the general meeting to distribute an interim dividend shall be taken within two months from the date of the interim accounts referred to under item (ii);

(iv) the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year, increased by any profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve pursuant to requirements under the Law or the present articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUX-EMBOURG TWO), S.à r.l., prequalified.

All the five hundred (500) shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of March 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr. Pascal Leclerc, private employee, born in Longwy (France) on December 12, 1966, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Christophe Cahuzac, private employee, born in Saint-Mard (Belgium) on October 26, 1972, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Enzo Guastaferrri, private employee, born in Messancy (Belgium) on November 7, 1968, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114059,

représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2006.

La procuration signée ne varietur par la représentante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou à toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

L'objet de la Société inclut notamment:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt et le prêt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG FIVE), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes; autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres parts sociales.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat et leur rémunération. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé par au moins trois gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par d'autres moyens, de communication similaires. Une convocation séparée n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice sera affecté par résolution de l'assemblée générale des associés qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent; ou
- (ii) de reporter le solde du bénéfice aux années suivantes; ou
- (iii) d'affecter le solde du bénéfice à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés ou le conseil de gérance pourront décider de payer à tout moment de l'année sociale en cours des dividendes intérimaires à condition que:

- (i) les comptes annuels des exercices sociaux précédents aient dûment été approuvés conformément aux dispositions légales;
- (ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit basée sur les comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance et prouvant la disponibilité de fonds suffisants pour la distribution;
- (iii) la décision de l'assemblée générale de distribuer un dividende intérimaire soit prise dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires mentionnés au point (ii);
- (iv) le montant à distribuer ne puisse excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrit par la NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., susmentionnée.

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le dernier jour du mois de mars 2007.

117581

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Pascal Leclerc, employé privé, né à Longwy (France) le 12 décembre 1966, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg;
 - M. Christophe Cahuzac, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 26 octobre 1972, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Enzo Guastaferrri, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 7 novembre 1968, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 12, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130113.3/211/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LASER ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 107.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(117218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 2006.

PATIMA ELECTRO CENTER, DISTRIBUTION-REPARATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 66, route de Colmar.

R. C. Luxembourg B 25.207.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATIMA ELECTRO CENTER, DISTRIBUTION-REPARATIONS

Signature

(117239.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 2006.

AREMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 104.041.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2006, réf. DSO-BW00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 novembre 2006.

AREMA, S.à r.l.

Signature

(118852.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

117582

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

IRIS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.458.

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2006

Les associés prennent acte et acceptent la démission de Monsieur Jean Vergez de son mandat de gérant administratif et nomment Monsieur Paul De Backer en remplacement. Monsieur Paul De Backer sera par conséquent seul gérant technique et administratif de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129890.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

CHAUSSURES MARCEL FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.408.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 novembre 2006.

MANLE CONSTRUCTION, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.525.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(130799.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2006.

117583

FEBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.
R. C. Luxembourg B 93.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(118321.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

KLAVER TREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 108.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(118324.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

UMBRIEL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 121.800.

STATUTES

In the year two thousand and six, the twenty-fourth of November,
Before Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

1) The company ATMOSFAEHR S.A.H., société anonyme holding, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, registered at the Trade and Company's Register in Luxembourg under section B and number 69. 790, here represented by Mr. Robert Weirig, employé privé, residing in L-5252 Sandweiler (Luxembourg), 30, rue Michel Rodange,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 23rd November 2006.

2) The company KINGFISHER SERVICES S.A., société anonyme, having its registered office in Panama 5, Republic of Panama, 34-20, Calle 34, registered at The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City,

here represented by Mr. Robert Weirig, pre-named,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 23rd November 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme» which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a «Société Anonyme» under the name of UMBRIEL S.A.

Art. 2. The registered office of the company will be situated in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

The registered office of the company will be situated in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is to provide administrative assistance and general services.

The company may as well buy and sell, import and export all kind of movable and immovable goods and valuables.

The company may purchase, lease and rent all kind of real estate, may initiate and renovate buildings, rent them to others and / or sell them.

It may hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The company may acquire any securities or rights in other companies by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other companies or enterprises or provide assistance in whatever manner.

The company may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The company capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the company object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors out of which one has to be the signature of the chairman of the board of directors or by the sole signature of the chairman of the board of directors, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office or at any other place specified in the convening notices on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

117585

Transitory provises

The first accounting year shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on 31st December 2006.

The first general meeting will be hold in 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. the company ATMOSFAEHR S.A.H., pre-named,	1,239 Shares
2. the company KINGFISHER SERVICES S.A., pre-named,	1 Share
Total:	1,240 Shares

The shares have been paid up to the extend of one hundred percent (100%), so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended by the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr. Kristian Groke, Expert Comptable, born on April 1st 1964 in Hamburg (Germany), residing at 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
 - b) The company KINGFISHER SERVICES S.A., société anonyme, having its registered office in Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, registered at The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City, acting, in accordance with article 51 bis of the law on commercial companies, Mr. Javier Adan Rivera Fernandez, consultant, born in Panama City, on 11th of March 1953, residing at Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20, in his capacity as the permanent representing person of the company, charged with that execution of this mission.
 - c) The company AURIGA S.A., société anonyme, having its registered office in Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, registered at The General Public Registry Directorate, Card No 368606, doc. 33959, Panama City, acting, in accordance with article 51 bis of the law on commercial companies, Mr. Javier Adan Rivera Fernandez, consultant, born in Panama City, on 11th of March 1953, residing at Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20, in his capacity as the permanent representing person of the company, charged with that execution of this mission.
3. Has been appointed statutory auditor:

The company LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L- 1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, registered at the Trade and Company's Register in Luxembourg under section B and number 69.995.
4. The terms of office of the directors and the statutory auditor will expire after he annual meeting of shareholders of the year 2012.
5. The registered office of the company is established in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
6. The share certificates shall be issued as bearer shares for the full share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR).
7. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr. Kristian Groke, pre-named.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr. Kristian Groke, pre-named, as chairman of the board of directors and as managing director, with power to bind the company in all circumstances by its single signature for the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre,
Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) La société ATMOSFAEHR S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1470 Luxembourg 44, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.790, ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler (Luxembourg), 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 novembre 2006.
- 2) La société KINGFISHER SERVICES S.A., société anonyme, avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City, ici représentée par Monsieur Robert Weirig, prénommé,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 novembre 2006.
Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UMBRIEL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'assistance administrative ainsi que toutes prestations de services.

La société a également pour objet l'achat et la vente ainsi que l'importation et exportation de tous biens et valeurs mobiliers et immobiliers.

La société peut acheter et louer tous biens immobiliers, elle peut initier et réaliser des travaux de rénovation et elle peut louer ou vendre ces biens à des tiers.

De plus elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont une doit obligatoirement être la signature du président du conseil d'administration, ou par la signature individuelle du

président du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs- délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV Surveillance

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre V Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale se tiendra en 2007.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. La société ATMOSFAEHR S.A.H., prénommée,	1.239 actions
2. La société KINGFISHER SERVICES S.A., prénommée,	1 action
Total:	1.240 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille Euros (3.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(l).

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Kristian Groke, Expert Comptable, né le 1^{er} avril 1964 à Hamburg (Allemagne), L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

b) La société KINGFISHER SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce de Panama, Card numéro 368576, document 33774, avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20, Calle 34,

agissant, conformément à l'article 51 bis de la loi sur les sociétés par son représentant permanent, chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Javier Adan Rivera Fernandez, consultant, né à Panama City, le 11 mars 1953, demeurant à Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20.

c) La société AURIGA S.A., inscrite au Registre de Commerce de Panama, Card numéro 368606, document 33959, avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20, Calle 34,

agissant, conformément à l'article 51 bis de la loi sur les sociétés par son représentant permanent, chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Javier Adan Rivera Fernandez, consultant, né à Panama City, le 11 mars 1953, demeurant à Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 69.995, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

6. La société émet des titres au porteur pour la totalité du capital social de trente et un mille Euro (31.000,- EUR).

7. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Kristian Groke, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires, Monsieur Kristian Groke, prénommé, comme président du conseil d'Administration et administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 24 case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la minute.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

M. Thyes-Walch.

(130146.3/216/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

D.W.L. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 98.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 18 octobre 2006, réf. DSO-BV00131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

V.M.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.203.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2006, réf. DSO-BV00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(118994.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

117589

LES SAVEURS DE LA SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 84.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 24 juillet 2003

Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Paul-Henri Meyers, demeurant à 1, rue A. Trémont, L-2624 Luxembourg, Dr Raymond Lies, demeurant au 33, chemin Vert, L-3673 Kayl et John Castegnaro, demeurant au 25, rue Saint-Joseph, L-3736 Rumelange et celui du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LES SAVEURS DE LA SANTE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130184.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129520.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., Société en Commandité par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 103.437.

Extrait de la Résolution de l'associé unique du 22 mars 2006

L'associé unique de RISTRETTO HOLDINGS SCA (la «Société») a décidé de nommer les personnes suivantes chargées du contrôle des comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007:

- Alan Botfield, professionnellement demeurant au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg de ses fonctions de personne chargée du contrôle des comptes, avec effet au 22 mars 2006.

Les membres de la Supervisory Board sont désormais:

- Michel Christiaan van Krimpen,

- Alan Botfield,

- Johannes Christianus Lamberthus van de Sanden.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130084.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

HOTEL RESTAURANT DIRBACH PLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach.

R. C. Luxembourg B 97.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 24 octobre 2006, réf. DSO-BV00167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118405.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

117590

NORAMCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 9, Fielserstrooss.

R. C. Luxembourg B 104.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118409.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

WEWE HAUSVERWALTUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 134.

R. C. Luxembourg B 101.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118414.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

ICAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00190, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118417.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

AESTHETIC CLINICS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 134.

R. C. Luxembourg B 100.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

CAFE-GALERIE BEIM HOLZWUERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 8, an der Gaass.

R. C. Luxembourg B 102.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

VEROMA-DECO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Langwies II.

R. C. Luxembourg B 110.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 octobre 2006, réf. DSO-BV00184, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

117591

AUTOMOBILES PAUL FELLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 2, rue d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 111.035.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 novembre 2006, réf. DSO-BW00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graulinster, le 3 novembre 2006.

Signature.

(118554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

MENUISERIE HEIRENS JOEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, route de Cruchten.
R. C. Luxembourg B 103.185.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 novembre 2006, réf. DSO-BW00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 novembre 2006.

Signature.

(118560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

CL IMMOBILIEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.
H. R. Luxemburg B 99.252.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, den 2. Oktober 2006, Referenz LSO-BV00124, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch den 7. November 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(119226.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2006.

MATERIAUX BASSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 2, rue de la Frontière.
R. C. Luxembourg B 99.279.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 novembre 2006, réf. DSO-BW00002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MATERIAUX BASSING, S.à r.l.

Signature

(119377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2006.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 7.635.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2006, M. Marc De Leye, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné en tant que Administrateur de la SICAV LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO

V. Raux / J. Elvinger

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW08589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(130183.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Corporate capital: EUR 259,650.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.085.

In the year two thousand and six, on the seventh day of November.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America)

hereby represented by Ms Cathy Blondel, employee, residing professionally at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 2, 2006.

LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Scotland having its registered office at 66 Hanover Street, Edinburgh EH2 1HH, Scotland,

hereby represented by Ms Cathy Blondel, prenamed,

by virtue of a proxy given on October 31, 2006.

bclMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of Canada, having its registered office at c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

hereby represented by Ms Cathy Blondel, prenamed,

by virtue of a proxy given on November 1, 2006.

bclMC (WCBAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of Canada, having its registered office at c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

hereby represented by Ms Cathy Blondel, prenamed,

by virtue of a proxy given on November 1, 2006.

(LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, bclMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION and bclMC (WCBAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION being hereinafter collectively referred to as the «Shareholders»),

The above proxies signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, being all the shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

I. The Shareholders are the shareholders of a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., incorporated following a notarial deed on 29 June 2005, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 of 4 November 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.085 and having a corporate capital of two hundred fifty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 259,650.-) divided into ten thousand three hundred eighty-three (10,383) Class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and three (3) Class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (the «Company»). The Company's articles of incorporation have last been amended by a notarial deed on 26th September 2006, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil de sociétés et Associations.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda:

1 To increase the Company's corporate capital by an amount of forty-three thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 43,325.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 259,650.-) to three hundred two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 302,975.-).

2 To issue one thousand seven hundred thirty-three (1,733) new Class A Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

3 To accept subscription for and full payment of one thousand seven hundred thirty-three (1,733) new Class A Shares by LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P. and to allot the new Class A shares against payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholders, each time unanimously, passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of forty-three thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 43,325.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-nine thou-

sand six hundred and fifty euro (EUR 259,650.-) to three hundred two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 302,975.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one thousand seven hundred thirty-three (1,733) new Class A Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

There now appeared Ms Cathy Blondel, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., prenamed (the «Subscriber») by virtue of the same proxy as mentioned above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for one thousand seven hundred thirty-three (1,733) new Class A Shares and to make payment in full for each such new Class A Share thus subscribed by a contribution in cash of forty-three thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 43,325.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of forty-three thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 43,325.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the said subscription and the said payment by the Subscriber as well as the allotment of the one thousand seven hundred thirty-three (1,733) Class A Shares to the Subscriber as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions. The first paragraph of article 5 shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The issued capital of the Company is set at three hundred two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 302,975.-) divided into twelve thousand one hundred sixteen (12,116) class A shares (the «Class A Shares») and three (3) class B shares (the «Class B Shares»), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up. Save as otherwise permitted by the Articles of Incorporation, the Class A Shares may only be issued to and held by the Partnership and the Class B Shares may only be issued to and held by limited partners of the Partnership (other than its special limited partner).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., une société en commandite régie par le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Royaume Uni), représenté par son associé commanditaire LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE GP, L.L.C., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (États-Unis d'Amérique),

représentée aux fins des présentes par Madame Cathy Blondel, employée privée, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2006.

LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Écosse, ayant son siège social au 66 Hanover Street, Édimbourg EH2 1HH, Écosse,

représentée aux fins des présentes par Madame Cathy Blondel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2006.

bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social au c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2490 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

représentée aux fins des présentes par Madame Cathy Blondel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} novembre 2006.

bcIMC (WCBF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social au c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2490 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

représentée aux fins des présentes par Madame Cathy Blondel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} novembre 2006.

(LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION et bcIMC (WCBF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION étant ensemble ci-après dénommées les «Associés»),

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Associés, représentant l'ensemble des associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés représentent l'ensemble des associés de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, sous la dénomination LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., constituée par un acte notarié le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 4 novembre 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.085 et ayant un capital social de deux cent cinquante-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 259.650,-) divisé en dix mille trois cent quatre-vingt-trois (10.383) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et trois (3) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes étant entièrement libérées (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 26 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

II. Les associés ont reconnu avoir été entièrement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu des Associés:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital de la Société d'un montant de quarante-trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 43.325,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 259.650,-) à trois cent deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 302.975,-).

2 Emission de mille sept cent trente-trois (1.733) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3 Acceptation de la souscription et du paiement intégral de mille sept cent trente-trois (1.733) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par LaSalle GERMAN VENTURE L.P. et attribution des nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par un paiement intégral desdites nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

III. Les Associés on pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 43.325,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 259.650,-) à trois cent deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 302.975,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre mille sept cent trente-trois (1.733) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Madame Cathy Blondel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., prénommée (le «Souscripteur») en vertu de la même procuration mentionnée ci-dessus.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur mille sept cent trente-trois (1.733) Parts Sociales de Catégorie A et de payer l'intégralité de chacune de ces Parts Sociales de catégorie A ainsi souscrites par un apport en numéraire d'un montant de quarante-trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 43.325,-).

La preuve de tel paiement a été donnée au notaire instrumentant et le montant de quarante-trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 43.325,-) est désormais à la disposition de la société.

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Souscripteur ainsi que d'attribuer les mille sept cent trente-trois (1.733) Parts Sociales de Catégorie A au Souscripteur, tel que décrit ci-dessus, et d'acter l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'alinéa premier de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social émis par la Société est fixé à trois cent deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 302.975,-) divisé en douze mille cent seize (12.116) Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et trois (3) Parts Sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée. Sauf si les Statuts disposent autrement, les Parts Sociales de catégorie A ne peuvent être émises et détenues que par la Société en Commandite et les Parts Sociales de Catégorie B ne peuvent être émises et détenues que par les associés commandités de la Société en Commandite (autre que son associé commanditaire spécial).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 1, case 12. – Reçu 433,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130307.3/220/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 259.650,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130308.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PHARMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 111.966.

Extrait des décisions des actionnaires adoptées le 9 novembre 2006

Il a été décidé d'accepter la résignation de Monsieur Rodney Alexander Bysh en qualité de Gérant de la Société, avec effet au 2 octobre 2006.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de Gérance est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff
- Michael Sales
- John Sutherland.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130128.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

CORNELL MANAGEMENT & BEHEER INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9690 Watrange, 19, rue Abbé Welter.
H. R. Luxemburg B 121.783.

 —
 STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechs, den dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft AD TRUST, mit Sitz in L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.D. CONSULT, mit Sitz in L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

Alle beide sind hier vertreten durch Herrn Dirk Heinen, Beamter, wohnhaft in St. Vith (Belgien), auf Grund zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentinnen, vertreten wie hiuvor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung CORNELL MANAGEMENT & BEHEER INTERNATIONAL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Watrange.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Immobilienförderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Belgien als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Belgien als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten sowohl in Belgien als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten, Beratungs- und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Belgien als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- die Vermietung von Fahrzeugen aller Art sowie aller Güter und Gegenstände aller Art, sowohl in Belgien als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in ein und dreissig (31) Aktien von jeweils tausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Mai um 17. 00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparentinnen, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft AD TRUST, vorbezeichnet, dreißig Aktien,	30
2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.D. CONSULT, vorbezeichnet, eine Aktie,	1
Total: ein und dreißig Aktien	31

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend drei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparentinnen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9690 Watrange, 19, rue Abbé Welter.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Maarten van Ham, Berater, geboren in Valkenswaard (Niederlande), am 25. November 1964, wohnhaft in E-45190 Nambroca, La Teatina (Spanien);
 - b) Herr Peter Jan van Ham, Finanzdirektor, geboren in Valkenswaard (Niederlande), am 14. Juli 1959, wohnhaft in NL-3403 Ijsselstein, 3, Brocksdijk (Niederlande);
 - c) Herr Carlo Holthuizen, Manager, geboren in Eindhoven (Niederlande), am 24. Juni 1964, wohnhaft in L-9690 Watrange, 19, rue Abbé Welter.
 Herr Carlo Holthuizen, vorgenannt, wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HD INVEST, S.à r.l., mit Sitz in L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 67699.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2012.
- 6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heinen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher le 9 novembre 2006, vol. 539, fol. 64, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (gezeichnet): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks erteilt Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. November 2006.

J. Seckler.

(129926.3/231/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

NARECO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 72.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 novembre 2006

La démission de Monsieur Stéphane Best avec effet au 30 août 2006 demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l. avec effet au 1^{er} septembre 2006 ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NARECO FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130186.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

117599

SPORT DIRECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 36.

R. C. Luxembourg B 98.000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Amico

(129529.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LEORALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11a, Op der Hei.

R. C. Luxembourg B 101.004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

M. Leonard

Gérant

(129532.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PRINT & COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.623.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRINT & COM S.A.

Signature

Administrateur

(129534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RELIABILITY ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Eppeldorf, Reisermillen.

R. C. Luxembourg B 100.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(118688.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

CRANE INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 104.655.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 27 octobre 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129547.7//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117600

THUNDERBIRD G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 117.769.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 17 novembre 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 17 novembre 2006, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, 3^{ème} étage, L-2449 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2006.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129554.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ALSTRIA HANSEATISCHE GRUNDBESITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 113.309.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 21 novembre 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 novembre 2006, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 21 novembre 2006.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

M. Torbick.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.813.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2006, M. Marc De Leye, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné en tant que Administrateur de la SICAV LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LLOYDS TSB INTERNATIONAL Portfolio

V. Raux / J. Elvinger

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW08592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(130187.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.
